

Un Demain Vert – Sylvain CHEVREUX

SARL SCOP ANTIGONE – Coopérative d'Activité et d'Emploi

6b, rue Déserte – 67000 Strasbourg –

Tel : 03.88.44.50.99 – mail : ventes@cooproduction.coop N° SIRET : 51858054300081 – APE 7022Z –

TVA intra-communautaire : FR605 185 805 43

Généralités

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL en sa qualité de prestataire de service et de son client s'appliquent à toute offre et vente de biens ou de services. Toute prestation accomplie par Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Si l'une des clauses présentes dans les conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées. Le fait que la société Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

1- Devis, Commande

Toute commande, y compris celle passée par téléphone doit faire l'objet d'une confirmation écrite. La commande pourra s'effectuer en retournant le devis de Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL dûment revêtu du cachet commercial, signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord » ou en adressant un document (ou mail) avec la mention « bon pour accord du devis n°... pour la somme de (en toutes lettres) » et mentionnant notamment : la nature du service, la quantité, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu de la prestation ainsi que le lieu de facturation pour une prestation; la quantité, la marque, le type, les références, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement s'il est autre que le lieu de facturation, pour une marchandise. Pour être réputé valable, tout additif ou modification de la commande ne lie la société Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL que si elle l'a accepté par écrit.

Si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement à la commande. Aucun escompte pour paiement anticipé ne lui sera alors accordé.

2 – Prix

Les prix sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises/prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL s'accorde le droit d'appliquer une réduction sur le prix de façon ponctuelle et individuelle lors du devis.

3 - Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

4 - Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue à l'ordre de ANTIGONE SCOP SARL - Un Demain Vert par chèque, espèces ou virement bancaire. Le cas échéant d'autres moyens de paiement peuvent être précisés dans le devis ou le contrat. Un acompte peut être prévu lors de la signature du devis ou du contrat et mentionné sur lesdits documents.

5 - Délais de paiement

En l'absence de dispositions particulières prévues au devis ou dans le contrat, le paiement se fait à réception de facture. Dans tous les cas les délais de paiement se font dans le cadre de la loi à savoir :

- *Le délai convenu entre entreprises pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ; - En cas de facture périodique (récapitulative), le délai de paiement ne peut dépasser 45 jours à compter de la date d'émission de la facture.*

6 - Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel à la date prévue lors de la commande, l'acheteur doit verser à ANTIGONE SCOP SARL - Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) une pénalité de retard égale à dix fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

7- Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL.

8 - Clause de réserve de propriété - transfert des risques

Les rendus, études, outils, résultats ou autre document en lien avec la prestation resteront la propriété de la société Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL - jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

Le non-paiement, même partiel, de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des rendus, études ou autre document en lien avec la prestation. Le droit de revendication s'exerce même dans le cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de l'acheteur. En cas de revendication, la vente sera résiliée de plein droit.

La mise en œuvre d'affichage, de signalétique, ou d'autre bien acheté par le client auprès d'un autre prestataire ou fournisseur dans le cadre d'une action menée par Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL transfère les risques à la charge de l'acheteur de la prestation de service, tant pour les dommages subis par les biens que ceux causés aux tiers. En cas de mise en œuvre de la Clause de Réserve de Propriété, les acomptes versés à Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL lui resteront acquis à titre de dommages et intérêts.

9 – Modification ou annulation de la commande de prestation(s)

Sauf mention spécifique dans le devis ou le contrat de prestation(s) de service(s), aucune modification ou annulation de la commande émanant du client ne sera recevable postérieurement à l'acceptation par ANTIGONE SCOP SARL - Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) de la commande, sauf accord contraire d'ANTIGONE SCOP SARL - Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) déterminant les conditions de cette modification ou annulation. En toute hypothèse, en cas de résiliation anticipée de la commande à l'initiative du client, Un Demain Vert - ANTIGONE SCOP SARL se réserve le droit de demander au client une indemnité qui correspondra au montant des frais engagés au moment de l'annulation. En cas d'annulation indépendante de la volonté du client et liée spécifiquement au "Coronavirus COVID19" pour le motif unique de la promulgation d'une loi, d'un arrêté ou d'un décret d'interdiction de rassemblement ou d'une mesure de confinement de l'État français, de la région, du département ou de la ville, aucun frais ne seront facturés en dehors de ceux engagés dans des prestations partiellement réalisées. Ainsi, les prestations d'animation et de conférence diffusées sur internet sont exclues de ce dernier motif.

10 – Exécution d'une prestation

Le prestataire, Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) – ANTIGONE SCOP SARL s'engage à mener à bien les tâches précisées dans le devis signé ou/et le cas échéant le contrat de prestation(s) de service(s) signé. Le client s'engage à collaborer avec le prestataire en lui remettant toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution de la prestation et au respect des délais.

11 – Lieu et durée de la prestation

Sauf mention spécifique dans le devis ou le contrat de prestation(s) de service(s), l'intervention de Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) – ANTIGONE SCOP SARL commencera à la signature du devis sous réserve de disposer de tous documents et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission. La mission s'achèvera à la remise du livrable. Le Prestataire conserve seul et en permanence l'autorité hiérarchique sur son intervenant salarié ou sous-traitant et exerce seul son pouvoir de contrôle et de sanction.

12 – Nature des obligations d'une prestation de service

Pour l'accomplissement des prestations prévues, le prestataire, Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) – ANTIGONE SCOP SARL, s'engage à donner ses meilleurs soins. La présente obligation n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens. Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) – ANTIGONE SCOP SARL ne pourra être en aucun cas tenue à une obligation de résultat relativement aux prestations d'études, de conseils, de formations et d'assistance qu'elle fournit. Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) – ANTIGONE SCOP SARL ne pourra notamment être tenue pour responsable de la mauvaise utilisation ou de la non utilisation par le client des conseils et recommandations qu'elle sera amenée à donner en vertu des présentes ou des services qu'elle sera amenée à rendre.

13 - Clause exonératoire

En aucune circonstance Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL ne sera tenue d'indemniser les dommages immatériels tels que notamment : les pertes d'exploitation, de profit, le préjudice commercial, etc.

14 - Force majeure

La responsabilité de la société Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

15 - Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français et à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Strasbourg.

13– Droit à l'image et RGPD

Les photographies prises à l'occasion de la réalisation de la prestation peuvent être utilisées pour promouvoir le savoir-faire et l'image d'Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL notamment pour les documents commerciaux (tous supports : papier, presse écrite, audiovisuel, informatique, internet), site internet, réseaux sociaux ou réponses aux appels d'offres ou de projet. La zone d'utilisation de l'image n'est pas limitée (monde entier), la durée d'utilisation est illimitée. Les informations du client (nom, prénoms, coordonnées...) sont enregistrées dans la base de données de la société Un Demain Vert (Sylvain CHEVREUX) - ANTIGONE SCOP SARL. Conformément à votre droit à l'image et à la loi « informatique et libertés / RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos informations par une demande écrite (voie postale ou mail à sylvain.chevreux@undemainvert.fr